

Privas, le 16 MARS 2020

Mesdames et Messieurs les directeurs,

Je vous adresse mes remerciements les plus sincères pour la manière avec laquelle vous avez géré la première semaine de rentrée. Votre vigilance et votre posture professionnelle ont permis de répondre aux situations et questionnements de familles inquiètes au regard de l'épidémie qui touche notre pays.

Pour faire suite aux courriers précédents, et comme vous l'ont déjà mentionné les inspecteurs de circonscription, je vous indique que les écoles ne sont pas fermées à partir de lundi matin mais qu'elles n'accueillent pas les élèves, jusqu'à nouvel ordre, à l'exception des enfants des professionnels de la santé qui vont traiter et accompagner les malades (accueil par groupe de 10 enfants au maximum – cf document annexe). Pour cela, dans un premier temps, il est demandé qu'au moins un enseignant volontaire soit présent dans chacune des écoles. Chaque directeur est responsable de cette organisation. En cas de difficulté, je vous demande de contacter votre IEN sans délai.

Dès lundi matin, vous voudrez bien retourner à votre inspecteur, le nombre d'enfants accueillis dans le tableau qui vous a été communiqué dimanche soir.

Il est à noter que le préfet a rappelé aux maires leur obligation de maintenir un accueil périscolaire et une restauration pour les enfants accueillis.

Conformément aux annonces du premier ministre de ce samedi 14 mars, les réunions non indispensables ne peuvent pas être tenues sauf si elles peuvent être organisées à distance (audio conférence, visioconférence, téléphone ...).

Au cours cette semaine prochaine, je vous engage à réaliser une concertation à distance avec chaque membre de l'équipe d'école afin d'organiser et d'ajuster la mise en œuvre des conditions de la continuité pédagogique. Dans ce cadre, j'invite autant que possible, chaque enseignant à établir un contact téléphonique avec chacun de ses élèves lundi ou mardi.

Les TR apporteront leur contribution aux équipes de leur école de rattachement ou de l'école dans laquelle ils effectuent un remplacement long. Il en est de même pour les enseignants spécialisés.

Suivant l'évolution des instructions ministérielles, des modifications pourront être apportées à ces consignes. Un nouveau courrier vous sera alors adressé.

Dans un contexte difficile et sans précédent, je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre mobilisation au service des élèves et de leurs familles pour réussir cette continuité pédagogique.